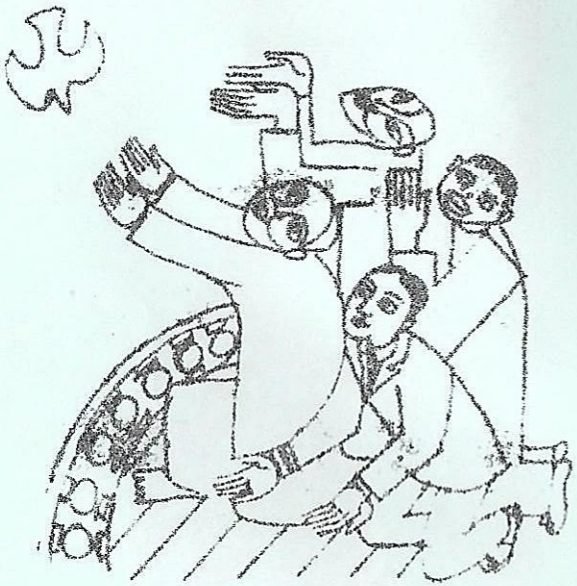

LA PENTECOTE

FETE DE L'ESPRIT

Triple Fête : Fête de l'Esprit, communiqué par Jésus ressuscité à ses apôtres.
Fête de l'Eglise née ce jour-là et animée depuis par l'Esprit. Fête de l'humanité nouvelle, vers laquelle l'Esprit envoie l'Eglise pour la conduire vers Dieu.

LA CONFIRMATION

Le dimanche 4 MAI, Monsieur le Vicaire Général L. GAONAC'H, délégué de Mgr l'Evêque est venu à PLOUGONVELIN où il a donné le sacrement de CONFIRMATION aux jeunes (élèves de 5ème) de TREBABU, LE CONQUET et PLOUGONVELIN qui en ont fait la demande. Belle cérémonie.

A la CONFIRMATION,

- le jeune "confirme" son identité de baptisé qui grandit dans le Christ et dans l'Eglise.

Il se sent davantage responsable dans l'Eglise et dans le monde (à son niveau bien sûr).

Il devient de plus en plus sensible à l'action de l'Esprit en lui et autour de lui.

Il célèbre, avec la communauté, l'Esprit du Seigneur.

- ceux qui célèbrent avec lui font, eux aussi, une nouvelle expérience de l'Esprit et de l'Eglise;

ils prennent conscience avec plus de profondeur de leur "état permanent de confirmés".

Voici les jeunes confirmés de PLOUGONVELIN:

Stéphane	COADOU	David	GELEBART
Sophie	GERVEZ	Ronan	GOUEREC
Joël	LAMOUR	Benoît	LANNUZEL
Bruno	LEAUSTIC	Alain	L'HOSTIS
Stéphane	MENEUR	Alain	QUELLEC
Morgane	QUELLEC	Christophe	RAGUENES
Isabelle	ROSOC	Maryvonne	STANG

Accomplis pour nous, Dieu notre Père,
ce que tu as promis dans ton amour:
Que ton Esprit Saint vienne habiter nos coeurs
et nous donne la force d'être devant le monde
des témoins de l'Evangile du Christ.

* * * * *

Le 8 MAI, en la fête de l'ASCENSION,
19 enfants de la paroisse ont fait
leur C O M M U N I O N S O L E N N E L L E
ET LEUR P R O F E S S I O N D E F O I :

Stéphane BLEAS
Jean-Luc COADOU
Isabelle FLOC'H
Isabelle GOARZIN
Aude KERGONNA
Yves LANNUZEL
Delphine LE MOIGN
Armelle QUEMENEUR
Pierre N'GNUYEN
Séverine SALIOU
Violaine BREHIER
Sylvain DIRIK
Audrey GEFFROY
Carole GYDE
Sandrine LAMOUR
Sandrine LE DEUN
Jérôme PERROT
Sophie QUINQUIS
Béatrice ROSOC

SI UN ENFANT ...

Si un enfant vit dans la critique,
Il apprend à condamner.

Si un enfant vit dans l'hostilité,
Il apprend à se battre.

Si un enfant vit dans le ridicule,
Il apprend à être gêné.

Si un enfant vit dans le soupçon,
Il apprend à se sentir coupable,

Si un enfant vit dans la tolérance,
Il apprend à être patient.

Si un enfant vit dans l'encouragement,
Il apprend à être confiant.

Si un enfant vit dans la reconnaissance,
Il apprend à estimer.

Si un enfant vit dans la loyauté,
Il apprend la justice.

Si un enfant vit dans la sécurité,
Il apprend à avoir la foi.

Si un enfant vit dans l'approbation,
Il apprend à s'aimer lui-même.

Si un enfant vit dans l'amitié,
Il apprend à trouver l'amour dans le monde.

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

PLOUGONVELIN
========== ET SON PASSE.
==========

SUR LE GOEMON (Suite et fin provisoire)

Dans l'esprit du législateur, il fallait concilier les besoins en goëmon des agriculteurs et la préservation du frai du poisson ainsi qu'en témoigne la Déclaration du roi LOUIS XV donnée le 30 mai 1731 "*Nous avons été informés que les herbes de mer qui croissent sur les rochers au bord de la mer conservent le frai du poisson qui s'amasse autour de ces herbes; que les poissons qui y éclosent y trouvent un abri et une pâture assurée; qu'ils s'y fortifient et y séjournent pendant l'été et une partie de l'automne jusqu'à ce que les eaux devenant froides les obligent à se retirer dans le fond de la mer... et nous faisons le nécessaire pour concilier la conservation du poisson du premier âge, avec le besoin que les habitants pourraient avoir de ces herbes...*"

Il semblerait cependant que les règlements jusqu'alors en vigueur aient peu touché les habitants du LEON qui bénéficiaient d'une liberté plus grande "en raison d'un ancien usement en tout différent de ceux de nos voisins: "*Les Armoricains de LEON desquels les villages et terres aboutissent sur la mer sont en possession, chacun en droit de ses terres, de jouir et de disposer du goëmon qui se coupe des rochers et autres goëmons que la mer rejette à bord*". Le terme "en droit de ses terres" explique-t-il l'inclusion des davieds, jusqu'à une période récente, dans les titres de propriétés rurales de Plougonvelin?

Le 30 octobre 1772 ce privilège léonard sera aboli par une Déclaration royale qui généralise la période de coupe aux trois premiers mois de l'année.

Les réactions locales sont sévères, comme en témoigne une lettre, entre autres, du Recteur de LANDUNVEZ:

"*Cette mesure, écrit-il, rend ce grand don de la Providence presque inutile à nos Armoricains et en voici les raisons:*

- Parce qu'on ne peut en ces temps sécher le goëmon et qu'il se perd en deux ou trois jours.
- Parce que c'est la période d'ensemencement des terres et qu'on ne peut être à la fois au champ et à la grève.
- Parce que le mois de mars est aussi le temps où les juments poulinent. Il faudrait donc atteler des juments qui ont nouvellement pouliné ou sont sur le point de le faire, aux risques de perdre et les mères et les fruits par un charroi difficile.
- Pendant ces trois mois la saison est si dure que les plus robustes ne peuvent qu'avec peine en supporter la rigueur dans une grève et que, par conséquent, les médiocres ne la supporteraient pas et qu'ils en viendraient à manquer de pain parce que le goëmon seul en donne aux trois quarts des Armoricains".

En 1774 le roi LOUIS XVI, informé sur la misère du peuple, demande qu'il lui soit fourni un état des biens des Hôpitaux, Hôtels-Dieu, celui des Fonds de Charité de chaque paroisse et tous renseignements de nature à apporter un soulagement aux pauvres. Les évêques, chacun pour son diocèse, sont chargés de collecter ces renseignements. Monseigneur de LA MARCHE, évêque de LEON, profite de la circonstance et ajoute au questionnaire imprimé qu'il adresse aux recteurs une mention manuscrite destinée à ceux des paroisses riveraines de la mer, leur demandant "de lui confier leurs observations utiles à faire relativement aux goëmons".

Ils seront nombreux à répondre à l'évêque, dont celui de Saint-Mathieu, Monsieur LE MOREL qui écrit: *"Le goëmon fait l'engrais du pays... Il est seulement à remarquer qu'il coûte beaucoup à ramasser en ce que la côte est toute hérissée de rochers et des plus escarpés. Dans les moindres endroits elle peut avoir au petit moins quatre vingt pieds de hauteur".*

L'ensemble des réponses à cette question permettra à Mgr de LA MARCHE d'obtenir l'assouplissement de la règlementation et la coupe fut autorisée, pratiquement en tous temps. Il fallut pourtant bientôt reconnaître qu'on était allé trop loin dans la liberté accordée et bien que l'Académie

des Sciences ait en 1795 reconnu que la coupe du goëmon était de nulle influence sur le développement de la faune sous-marine, après nouvelle enquête, cette fois organisée par les Préfets, la loi du 9 janvier 1852 porta que les décrets "détermineraient, pour chaque arrondissement ou sous-arrondissement maritime, les dispositions spéciales propres à prévenir la destruction du frai et à assurer la conservation du poisson et du coquillage, notamment celles relatives à la récolte des herbes marines".

Cette loi est celle toujours en vigueur: L'époque de la coupe est règlée par le Maire qui doit en aviser les Affaires Maritimes, mais elle est tombée en désuétude.

A Plougonvelin le "goëmon-épave" ou "de rive" est seul ramassé de nos jours, principalement au TREZ-HIR.

QUE SUBSISTE-T-IL DU PASSE RELATIF AU GOEMON ?

- Le souvenir chez nos anciens des énormes quantités de ces herbes remontées des grèves.

- La mention dans les textes des facilités dont bénéficiaient les propriétaires d'un ou plusieurs chevaux, et la détresse de ceux qui en étaient dépourvus "car dans ce cas, tous les membres valides de la famille descendent sur la grêve et remontent les paquets d'algues attachés à leur ceinture".

- La répétition annuelle dans les journaux, jusqu'en 1949, de la période de coupe autorisée par décision municipale.

- Le souvenir des risques d'accident encourus par les personnes chargées d'aider à faire basculer le bois du davied et pour celles travaillant au pied des falaises de ceux provenant des éboulements de roches: "Le 13 janvier 1906, sur la grêve de POULIZAN, Claude LAMOUR et RUELLIN, occupés à recueillir du goëmon, sont ensevelis à moitié et grièvement blessés".

- En 1932, les nombreux articles de journaux faisant part de la lutte engagée par le député léonard INIZAN pour que l'importation d'iode qui comdamnait la production locale soit sévèrement contingentée.

- Le 17 mars 1947, la décision municipale d'ouvrir une brêche dans le mur construit par les Allemands au Trez-Hir, en face du "Grand Hôtel" - l'actuel hôtel des Armées - pour permettre l'accès des charrettes, le goëmon étant plus abondant et de meilleure qualité dans cette partie de la plage.

- Les fours à goëmon dont un deuxième nous est signalé au Cosquer.

- et enfin les nombreux "davieds", "daviers" ou "treuils de remontée" qui subsistent le long de la côte entre PORSMILIN et LE GOAZEL mais dont plusieurs sont hélas vandalisés. Vestiges du talent de nos anciens, ils retiennent l'attention des archéologues et des sociologues: Mr P. ARZEL, de Porspoder, présente à Brest, il y a quelques années, une exposition sur le goëmon et l'outillage utilisé pour le récolter, Mr le Professeur GUILCHER prononce la conférence que je rappelais dans un récent "KANNADIG", Mrs GUILCHER et SIMON font paraître un très intéressant article sur nos "davieds" dans le dernier "Bulletin de la Société Archéologique du Finistère", le "Cercle de recherches archéologiques de PLOMELIN" visite St MATHIEU et les FOSPECTS le 20 avril, guidés par Eugène LUNVEN.

Les "AMIS DE SAINT-MATHIEU" préparent une exposition sur le goëmon à PLOUGONVELIN qu'ils présenteront en 1987. Ils souhaitent, et voudraient faire partager ce souhait par les Plougonvelinois, qu'au moins les davieds des ROSPECTS soient conservés afin qu'ils témoignent encore longtemps de l'importance du goëmon dans notre histoire locale.

Jacques RONGIER

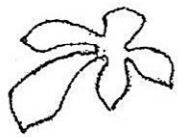

DANS LA PAROISSE:

MARIAGES: Le 3 mai: Bahi-François KHOURY, de Paris, et Véronique WACHEUX, de Brest.

Le 10 mai: Yves BELEC et Gwénaëlle LE BRIS, Le Conquet.

DECES:- Le 22 avril: Jean-Marie LE GUERRANNIC, 81 ans. Le Goasmeur.

Le 10 mai: Marie-Françoise RUSSAOUEN, veuve LE COZ, 76 ans, Gorrékear.

* * *

DIMANCHE 25 MAI: Fête de la Sainte TRINITE. Pardon de RUMENGOL. (C'est aussi la Fête des Mères).
A 15 h. à N.D. de GRACES (St Mathieu), Célébration mariale.

Dimanche 1 juin: Fête du Saint-Sacrement. Procession.

Vendredi 6 juin: Fête du Sacré-Coeur de Jésus.

Dimanche 8 juin: 10 ème dimanche de l'année C. Dieu nous ouvre à la vie par son Fils ressuscité.

Dimanche 15 juin: 11 ème dimanche de l'année C. Parce que nous sommes aimés de Dieu, jusqu'au pardon, nous devenons capables de pardonner et de libérer l'homme du péché qui l'entrave.

Samedi 21 juin: à 20h30, messe du pardon de Saint-Jean, à la chapelle Saint-Jean. Tantad...

Dimanche 22 juin: 12 ème dimanche de l'année C. KERMESSE, organisée par l'AEP de l'école du Sacré-Coeur... au TREZ-HIR.

DIMANCHE 29 juin: Fête de S. PIERRE et S. PAUL, apôtres.

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

MOIS DE MAI: MOIS DE MARIE.-

MARIE, Vous êtes ma joie, et je vous appelle Marie.

A tout moment de mes journées, à chaque époque de ma vie, en tout lieu, mon regard vers vous, mes appels et mes cris, sont prières et confiance,

car vous êtes notre Dame, Mère du Christ, Reine du monde, Chemin d'espérance, et je vous appelle Marie. (André Delapierre)

LOURDES 1986.
==========

Le premier pèlerinage diocésain a lieu du 6 au 12 juillet. Les inscriptions sont closes.

Le second pèlerinage a lieu du 7 au 13 septembre. Il est déjà temps de penser à s'inscrire, les inscriptions devant parvenir à l'Evêché pour le 31 juillet.

PRIX DES BILLETS S.N.C.F.	2ème CL.	1ère CL.
Adultes	555	780
Enfants	305	425
Permis gratuits	180	180
POUR LES MALADES : Frais d'hospitalisation		390
POUR LE TRAIN BLANC : couchette "Aller-Retour"		140

Les inscriptions pour les MALADES sont closes le 1er juillet. Les dossiers sont à demander au Secrétariat de l'Evêché dès que possible.

==========

HISTOIRES DROLES.- = Un grand buveur a fait le pari de reconnaître, les yeux bandés, toutes les boissons qu'on lui présentera. Ce qu'il fait. A la fin, le patron du café lui donne un verre d'eau.
-J'ai perdu, reconnaît sportivement le dégustateur. Je ne sais pas ce que c'est. Je n'en ai jamais bu. Mais je ne crois pas que vous en vendiez beaucoup.

= Un Ecossais passe quelques jours à Calais. Au cours d'une promenade dans le port, il voit un scaphandrier sortir de l'eau. Tristement, il dit à sa femme: -Dire que nous avons payé si cher le ferry-boat, alors que, nous aussi, nous aurions pu venir à pied.

= On demandait à un brave homme pourquoi il avait changé de coq. - Ben, c'est à cause de cette fichue heure d'été. J'ai dû en acheter un qui chantait une heure plus tôt!

****

F.C.M.H.= Le dimanche 15 juin, au Foyer du Mont-Carmel, en GUIPAVAS, K E R M E S S E départementale de la fraternité des malades et handicapés.

ECOLE DU SACRE-COEUR.= Le dimanche 22 juin, au TREZ-HIR, K E R M E S S E organisée par l'APEP de l'école du Sacré-Coeur.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

F O O T - B A L L

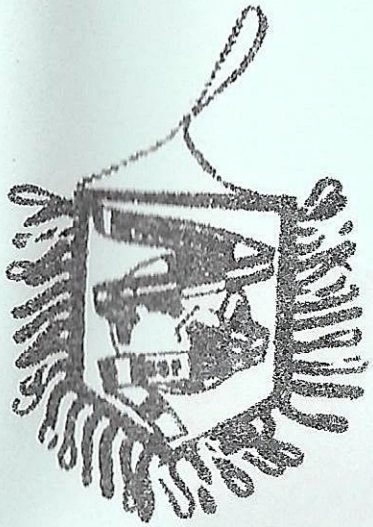

Le championnat 85-86 est terminé et une fois de plus, malgré une bonne saison, l'USP doit se contenter de la seconde place...et attendre encore avant d'accéder à la Promotion. Il faut donc préparer la saison prochaine. Des départs sont annoncés, mais de nouveaux joueurs arrivent.

Le classement final:
1)GOUESNOU, 60 pts; 2)PLOUGONVELIN, 58 pts; 3)PORTSALL, 52 pts; 4) LEGION B 47 pts; 5)PLOUZANE B 44 pts; 6) PORSPODER, 42 Pts; 7) SAINT RENAN, 39 pts; 8)LAMPAUL PLOUARZEL B, 39 pts; 9) Stade QUILBIGNONAIS, 39 pts; 10)BRELES 38 pts; 11)BOURG-BLANC, 35 pts; 12)ARZELLIZ B 35 pts.

Pendant le Week-End de la PENTECOTE, nous avons eu

Le 6e festival d'Armor
tournoi international cadet

Ce fut une vraie réussite. De beaux matches, beaucoup de monde. BRAVO aux ORGANISATEURS et aux PARTICIPANTS.
C'est LE R.C. LENS qui a remporté le tournoi devant la REAL SOCIEDAD de SAN SEBASTIAN par 2 buts à 0.
Voici le classement: 1) R.C. LENS; 2) REAL SOCIEDAD (Espagne); 3) P.S.V. EINDHOVEN (Pays-Bas); 4)F.C. NANTES; 5) STOKE CITY (Grande-Bretagne); 6) Stade RENNAIS; 7)BREST ARMORIQUE; 8) F.C. LORIENT; 9) DINAMO PONCEVO (Yougoslavie); 10) PALLAUSEURA TURKU (Finlande); 11) ANGERS S.C.O.; 12) LENZIC GLASGOW (Ecosse).